



Mon dossier



ÉNERGIES RENOUVELABLES: PRIME À L'ACQUISITION



Ville de Genay



Les énergies renouvelables : un enjeu majeur pour un “Genay demain” naturel et sain.



À travers son Agenda 21 et son adhésion au Plan Climat Air Energie de la Métropole de Lyon, Genay prévoit des aides financières pour certains équipements en faveur des économies d'énergie. Ce document détaille les modalités de ce soutien financier ainsi que les pièces à fournir pour en bénéficier.

Une enveloppe budgétaire de **15 000 euros** a été réservée pour cette action, les dossiers étant traités par ordre chronologique d'arrivée, seuls les dossiers complets seront transmis à notre service comptabilité pour versement dans un délai d'environ 30 jours.

Un plafond d'aides de **2 000 euros par foyer fiscal** a été fixé. De même les aides ne pourront pas dépasser 50% du coût des travaux.

Par ailleurs, pour vous aider à monter vos projets et à définir vos travaux, des conseils individualisés et gratuits sont organisés par l'Agence locale de l'Energie et du Climat :

ALEC Lyon

Contact 04 37 48 25 90

contact@infoenergie69-grandlyon.org

www.alec-lyon.org

Merci de remplir ce document, joindre toutes les pièces à fournir et le déposer en mairie de Genay, service urbanisme en 2 exemplaires.

MES NOTES :





Formulaire de demande



Coordonnées du demandeur

Date de la demande :/...../.....

NOM.....

PRÉNOM.....

Adresse : 69 730 GENAY

Tel.: Mail :

Fiche descriptive de l'installation

Équipement installé :

Chauffe eau solaire

Récupérateur d'eaux pluviales

Chaudière individuelle automatique Bois

Isolation des combles

Description de l'installation dans l'habitation

Résidence : Principale

Secondaire

Propriétaire bailleur

Adresse du bâtiment concerné :

Année de construction de la maison :

Coût de l'installation

(Ne faire figurer que les composants de l'équipement concernés par les subventions, exclure toutes les autres prestations)

Coût du matériel : €

Coût main d'oeuvre : €

Cadre réservé à l'administration



Les installations



Pour le **récupérateur d'eaux pluviales** aide forfaitaire de **300€** pour les cuves enterrées

Seules les cuves enterrées de 2000 litres minimum sont subventionnées. Attention des implantations à proximité de la route peuvent être interdites par le PLU (règlement d'urbanisme) veillez à vérifier que votre projet soit bien conforme. La cuve de rétention ne doit en aucun cas remplacer votre système de rétention d'eaux pluviales qui peut être imposé par le Grand Lyon dans certains secteurs.

Nom et coordonnées de l'installateur :

Caractéristiques de l'installation :

Contenance de la cuve : en litres

Pièces à joindre :

- Fournir une facture acquittée précisant le matériel posé, la contenance de la cuve et les coordonnées de l'installateur Si ces informations n'apparaissent pas de manière détaillée sur la facture, une attestation faite par votre installateur devra nous être fournie
- Justificatif de l'année de construction de la maison : achèvement du permis de construire (certificat de conformité), acte de vente, taxe foncière ou autres
- Un RIB

Pour l'**isolation des combles** aide forfaitaire de **500€**

Seules les isolations faites par un professionnel, pourront être subventionnées. Les matériaux utilisés devront être naturels (chanvre, ouate de cellulose, laine de bois, fibre textile) et avoir une résistance thermique supérieure à 7 m²K/W. Les maison récentes doivent déjà répondre à ces normes donc seules les maison antérieures à l'année 2000 sont concernées :

Nom et coordonnées de l'installateur :

Caractéristiques de l'installation :

Nombre de m² isolés :

Pièces à joindre :

- Fournir une facture acquittée précisant le matériel posé et les coordonnées de l'installateur. Si ces informations n'apparaissent pas de manière détaillée sur la facture, une attestation faite par votre installateur devra nous être fournie
- Justificatif de l'année de construction de la maison : achèvement du permis de construire (certificat de conformité), acte de vente, taxe foncière ou autres
- Un RIB



Informations



CONTACT

Mairie de Genay

BP 71

69 726 Genay Cedex

contact@villedegenay.com

04 72 0878 88

Rendez-vous :

Lundi/Jeudi/Vendredi
8h30-12h et 13h30-17h

Mardi 8h30-12h et 13h30-19h

Mercredi 8h30-12h

Samedi 9h-11h30



Ville de Genay